

Corrigé offert par SES réussite

Document à usage pédagogique – ne pas diffuser

Sujet

À l'aide du dossier documentaire et de vos connaissances, vous montrerez comment certains facteurs exposent les individus à l'affaiblissement ou à la rupture des liens sociaux.

Introduction

Le lien social désigne l'ensemble des relations qui assurent l'intégration des individus dans la société. Selon Serge Paugam, il repose sur plusieurs types de liens (filiation, participation élective, participation organique, citoyenneté) qui assurent protection et reconnaissance. Certains facteurs économiques et sociaux peuvent fragiliser ces liens, voire les rompre. Nous montrerons que le chômage, la précarité de l'emploi, les ruptures relationnelles et la ségrégation sociale exposent les individus à l'affaiblissement du lien social.

I. Le chômage constitue un facteur majeur de rupture du lien professionnel.

Le chômage fragilise directement le lien de participation organique. En effet, le travail assure une protection matérielle (revenu, droits sociaux) et une reconnaissance sociale (statut, utilité). La perte d'emploi prive l'individu de ces deux dimensions et peut entraîner isolement et perte d'estime de soi. Par exemple, le document 1 précise que « l'épreuve clé » du lien professionnel est le chômage, ce qui illustre le risque de rupture du lien social.

II. La précarité de l'emploi fragilise durablement l'intégration sociale.

Au-delà du chômage, l'instabilité professionnelle affaiblit également le lien social. En effet, les contrats courts et les faibles revenus limitent l'accès aux droits sociaux et rendent l'avenir incertain. Cette situation peut restreindre la participation à la vie sociale et accroître l'isolement. Par exemple, le document 2 montre qu'en 2014, 13 % des personnes gagnant moins de 1 000 € ne sont inscrites dans aucun réseau social, contre 8 % des personnes gagnant plus de 3 500 €, soit un écart de 5 points ($13 - 8 = 5$). En 2010, l'écart était de 11 points ($18 - 7 = 11$), ce qui montre que les individus aux revenus les plus faibles sont davantage exposés à l'isolement.

III. Les ruptures familiales et relationnelles affaiblissent les liens de filiation et de participation élective.

Les ruptures dans la sphère privée constituent un autre facteur d'affaiblissement du lien social. En effet, le lien de filiation assure protection affective et reconnaissance identitaire, tandis que le lien électif repose sur des relations choisies (couple, amis). Les divorces, séparations ou ruptures amicales peuvent entraîner un isolement et une perte de soutien moral. Par exemple, le document 1 évoque « l'épreuve du divorce ou de la séparation » et « la rupture du lien d'amitié », ainsi que la déchéance parentale pour le lien de filiation.

IV. La ségrégation sociale et l'exclusion fragilisent le lien de citoyenneté.

La ségrégation sociale correspond à la concentration de populations socialement homogènes dans certains espaces. En effet, lorsque les interactions entre groupes diminuent, le sentiment d'appartenance commune peut s'affaiblir. L'exil ou la perte de droits peuvent également rompre l'inscription citoyenne dans une nation. Par exemple, le document 1 mentionne que le lien de citoyenneté peut être fragilisé par « l'exil » ou « la perte des droits relatifs à une inscription citoyenne ».

Conclusion

Plusieurs facteurs exposent les individus à l'affaiblissement ou à la rupture des liens sociaux : le chômage, la précarité, les ruptures relationnelles et la ségrégation sociale. Ces facteurs peuvent entraîner un déficit de protection et de reconnaissance et conduire à des situations de désaffiliation.